



NETTOYANT JANTES®

RÉF J481

NETTOYANT JANTES PROFESSIONNEL

I. PROPRIÉTÉS :

NETTOYANT JANTES® est utilisé pour nettoyer et dégraisser les jantes.

NETTOYANT JANTES® est efficace sur les résidus de plaquettes et les poussières.

Convient uniquement aux jantes auto vernies.

Pour tout autre type de jantes, procéder à un essai préalable, sur une petite surface non visible.

NETTOYANT JANTES® est composé de 99% d'ingrédients d'origine végétale ou minérale, sans parfum.

NETTOYANT JANTES® s'utilise aussi bien en machine basse et haute pression, pour le nettoyage des jantes des véhicules légers et poids lourds.

NETTOYANT JANTES®

- Nettoie
- Dégraisse
- Fait briller
- Respecte les jantes
- Contient 99% d'ingrédients d'origine végétale ou minérale

Détergent certifié par Ecocert Greenlife SAS selon le référentiel « Ecodétergent » disponible sur detergents.ecocert.com.

2. MODE D'EMPLOI :

NETTOYANT JANTES® s'utilise dilué à 10%, en pulvérisation sur les jantes.

Procéder à un rinçage abondant à haute pression.

Ne pas appliquer au soleil.

Pour réduire l'impact sur l'environnement, respecter les recommandations de dosage.

3. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide jaune clair
pH 1% :	≥ 12
Densité à 20°C :	1.10 +/- 0,02
Stockage :	Pour une conservation optimale, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
Contient parmi d'autres composants :	Contient plus de 5% mais moins de 15% : base. Contient moins de 5% : Séquestrant, agent de surface non ionique, agent de surface amphotère. Contient aussi : eau

4. CONDITIONNEMENTS :

Bidon de 20L – 002048105
Emballage entièrement recyclable

5. PRÉCAUTIONS D'EMPLOI :

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre antipoison européen (PCN). N° de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59. Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.fr.

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact des denrées alimentaires. Pour cette utilisation, rinçage obligatoire. (Arrêté du 08/09/1999 modifié le 19.12.2013).

N° de révision 29-07-2026-v2